

Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du mardi 29 novembre 2022

Vœu relatif à la situation des transports en Ile-de-France

Considérant que la Région Île-de-France reste la plus inégalitaire de France, et que la question des transports et mobilités impacte concrètement la vie quotidienne des Franciliens ;

Considérant la situation insupportable subie quotidiennement par les usagers des transports franciliens à savoir les retards de train, de métro, de bus, les fréquences insuffisantes, la dégradation des conditions de transport ; de nombreux habitants du 11^e témoignent de leurs difficultés de transport et de ses impacts très lourds sur la qualité de vie professionnelle et personnelle ;

Considérant le très faible taux de motorisation dans l'arrondissement, et que, malgré le développement important de la marche et du vélo à Paris, les habitants du 11^e arrondissement sont très dépendants au quotidien des transports en commun ;

Considérant notamment que la ligne 11 est l'une des plus dégradée du réseau de métro - l'offre à la rentrée représentant moins de 75% de l'offre avant Covid alors que sa fréquentation a retrouvé les niveaux d'avant crise sanitaire -, que les lignes 3 et 8 sont également particulièrement touchées;

Considérant les retards de réception des commandes des nouvelles rames sur les RER D et E, et des rames rénovées du RER B ;

Considérant que la politique des transports et des mobilités, principale compétence régionale, est grandement inefficace comme le prouvent les multiples incidents encore survenus cet été, de l'évacuation en hâte le 18 juillet de rames surchauffées dans le tunnel entre Chatelet et Gare du Nord, à l'offre de bus insuffisante notamment en grande couronne, sans oublier les nombreux tracasseries du quotidien rencontrés sur les lignes de métro, RER, et Transilien ;

Considérant qu'Île-de-France Mobilités, organisateur des transports franciliens, ne joue qu'imparfaitement son rôle de contrôle des opérateurs (RATP, SNCF...) comme l'a démontré la mission d'information et d'évaluation sur les travaux d'EOLE (prolongement ouest du RER E) diligentée par la Région ;

Considérant la suspension unilatérale par la SNCF de l'automatisation NExTEO chargée d'augmenter la fréquence des passages de trains des RER B et D dans le tunnel entre Châtelet et Gare du nord ;

Considérant les menaces d'une hausse drastique du Pass Navigo à 100 euros, soit près d'1/3 d'augmentation ;

Considérant le « mur de financement » qui se dresse à l'horizon 2030 avec le remboursement des prêts accordés par l'État en 2020 et 2021, la charge de la dette passée, les investissements nouveaux à financer ou les charges d'exploitation futures du réseau du Grand Paris Express ;

Considérant les pistes de financement complémentaires comme la baisse de la TVA à 5,5%, la hausse du versement mobilité, la création d'une éco-contribution poids lourds, la taxation des plus-values autour des périmètres des gares du Grand Paris Express, etc. ;

Considérant la loi d'orientation des mobilités fixant un calendrier de fin du monopole de la RATP et la SNCF en Ile-de-France ;

Considérant le choix d'Ile-de-France Mobilités d'écarter la possibilité d'une régie publique pour l'exploitation des lignes de bus actuellement gérées par la RATP et le remplacement de l'activité bus de l'entreprise publique RATP par 12 entreprises privées au plus tard le 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant l'absence d'obligation européenne de privatisation des lignes de transports publics aujourd'hui exploitées par la RATP et la SNCF ;

Considérant que ce basculement vers le privé entraîne d'ores et déjà une dégradation des conditions de travail des conductrices et conducteurs de bus de la RATP dont l'ajout d'une heure travaillée non-payée par jour ;

Considérant que le transfert du personnel RATP se prépare actuellement sans aucune garantie de maintien des conditions de travail, ni de reprise de l'intégralité du personnel laissant craindre un plan social de grande ampleur ;

Considérant que cette incertitude engendre une vive inquiétude parmi les personnels de la RATP et provoque environ 200 démissions ou abandons de poste par trimestre parmi les conductrices et conducteurs de bus ;

Considérant que la perte d'attractivité du métier engendre une pénurie nationale de conductrices et conducteurs de bus ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, des élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen, et des élus du Groupe Ecologistes du 11e ;

Le Conseil du 11^e arrondissement appelle :

- au rétablissement de l'intégralité de l'offre de transport et une publication transparente de la réalité du service sur chaque ligne ;
- au gel du tarif du Pass Navigo ;
- à la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP ;
- à ce que le Parlement prenne les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui ;
- à l'organisation d'assises des mobilités avec l'ensemble des acteurs du secteur (usagers, syndicats, associations, employeurs, RATP, SNCF, collectivités, État...), ainsi que s'y est engagée lors du dernier Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités, la Présidente Valérie PECRESSE.

Résultat des votes :

Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Écologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen.

Contre : Les élu·e·s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)

Abstention : M. Guillaume POITOUX (Territoires de Progrès)

Le vœu est adopté à la majorité

